

# Actualités du



Publication du C.L.I.S.  
Comité local d'information et de suivi  
du laboratoire de Bure  
Préfecture de la Meuse - 40 rue du Bourg  
55000 BAR-LE-DUC  
Directeur de la publication : Michel LAFON  
Dépôt légal en cours. ISSN en cours.  
Crédit photos : CLIS.  
Conception et réalisation : Billiotte & Co.  
Impression : Imprimerie du Barrois.  
Tirage : 172 000 exemplaires.

■ **Le groupe de travail** chargé de réfléchir à l'avenir du CLIS, créé en octobre 2005, élabore des propositions sur le statut, les missions et la composition du Comité. Il demande notamment que le CLIS dispose de la personnalité juridique, que le montant de la subvention annuelle soit maintenu, que la possibilité de recourir à des contre-expertises soit expressément reconnue, que les communes de la zone de transposition (zone définie par l'ANDRA dans laquelle les propriétés de la couche d'argile observées à Bure seraient similaires) soient représentées, et qu'il soit créé un collège de personnalités du monde universitaire et du domaine médical. Ces propositions ont été transmises aux ministères de l'industrie et de l'écologie.

■ **Le rapport d'évaluation** des moyens à mettre en œuvre pour caractériser le potentiel géothermique de la région de Bure a été présenté lors de la réunion plénière du 12/12/05. Il comporte d'une part une description des différents types d'exploitation des ressources géothermiques, et d'autre part un avis sur les données existantes dans la région, qu'il estime insuffisantes pour se prononcer sur la présence ou non de ressources à caractère particulier ou exceptionnel. Enfin, il propose un programme de forages pour caractériser effectivement ces ressources, en indiquant le nombre, la localisation et le coût. Ce rapport réalisé par ERDYN est disponible sur demande (cf. coupon-réponse ci-dessous).

MAI 2006

# La lettre du



## N°3 : LES RÉACTIONS DES MEMBRES DU CLIS AU BILAN DES RECHERCHES MENÉES DEPUIS 15 ANS

Les organismes chargés des recherches sur la gestion des déchets radioactifs ont remis en juin puis décembre 2005 les résultats de leurs travaux, présentés dans la Lettre n° 2. Suite à cette présentation, il a été demandé aux membres du CLIS de réagir et de donner leur opinion ou faire part de leurs commentaires.



Au moment où de nombreux avis relatifs aux recherches menées dans le cadre de la loi du 30/12/91 (notamment celles liées à la voie du stockage géologique) sont rendus publics, dans la perspective de la future loi sur la gestion des déchets radioactifs (voir encadré ci-dessous), tous les membres du CLIS ont été sollicités pour réagir à leur tour. Cette Lettre reprend les avis des membres qui ont souhaité s'exprimer.

Le CLIS lui-même a arrêté sa position lors de la réunion plénière du 12 décembre dernier, en adoptant (par 20 voix pour, 7 contre et 6 abstentions) la motion suivante :

« Le CLIS constate que la construction du laboratoire a pris un retard conséquent, entraînant l'impossibilité d'acquiescer in situ l'ensemble des données nécessaires à l'achèvement du programme expérimental élaboré par l'ANDRA avant l'échéance prévue par la loi du 30/12/91, relative à la recherche sur la gestion des déchets radioactifs.

Il s'agit plus particulièrement des expérimentations se rapportant aux propriétés thermiques de la roche, à la diffusion des radioéléments et à l'étude de la zone endommagée par le creusement, qui seront mises en œuvre dans les galeries du laboratoire lorsque celles-ci

seront réalisées.

Le CLIS estime, en tenant compte des conclusions d'une analyse critique qu'il a commandée (rapport de l'IEER) et des auditions de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, qu'il serait prématuré de se prononcer à partir des éléments recueillis jusqu'à fin 2005 sur la faisabilité d'un stockage géologique dans le secteur de Bure.

En conséquence, il demande au Parlement de ne pas prendre, en 2006, de décision autorisant un stockage, mais de décider la prolongation des recherches dans les trois voies définies par la loi de 1991 ».

Coupon  
réponse  
à retourner à

**CLIS Comité Local d'Information et de Suivi du laboratoire de Bure**  
Préfecture de la Meuse - 40 rue du Bourg - 55000 BAR-LE-DUC

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse postale : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**Je souhaite recevoir le rapport ERDYN**

- Version papier  
 Version informatique (CDRom)

Le rapport est disponible sur le site internet du CLIS [www.clis-bure.com](http://www.clis-bure.com)



### ÉVALUATIONS DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DE LA LOI

Le projet de loi relatif à la gestion des matières et des déchets radioactifs est en discussion à l'Assemblée Nationale depuis le 6 avril. Toutes les informations sont disponibles sur le site [www.loi-dechets-radioactifs.industrie.gouv.fr](http://www.loi-dechets-radioactifs.industrie.gouv.fr) et notamment le compte-rendu de la Commission Particulière du Débat Public, le rapport de la Commission Nationale d'Évaluation, l'avis de la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection et le rapport de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire.

# LES RÉACTIONS DES MEMBRES DU CLIS AU BILAN DES RECHERCHES MENÉES DEPUIS 15 ANS

**Jean-Marie MALINGREAU**  
UD CFTC 55

Nucléaire ou pas, les déchets sont hélas bien présents. L'ANDRA a rendu sa copie. Etant jugé et partie, le site de Bure n'a que des avantages pour un enfouissement. Les parlementaires doivent statuer cette année. La CFTC Haute-Marne et Meuse, membre du CLIS, compte-tenu des résultats des bureaux d'études indépendants, demande de poursuivre les recherches dans toutes les directions, selon le cahier des charges prévu par la loi ; notamment un deuxième laboratoire de recherche totalement occulté à ce jour. Réactiver ou poursuivre les études sur d'autres filières, pour la gestion des déchets nucléaires de l'hexagone exclusivement, de renoncer à l'enfouissement irréversible, de refuser le chantage au troc, à savoir enfouissement contre d'hypothétiques emplois.

**Jean-Luc BOUZON**  
Conseiller Général de la Haute-Marne

Meuse et Haute-Marne : terre de vie ou poubelle nucléaire ? Bure est hors la loi. Des 3 « laboratoires » prévus, il n'y en a eu qu'un. Quant aux trois axes de recherche, le stockage en profondeur a été exclusivement privilégié. La consultation des populations n'a jamais eu lieu. Quel mépris pour les 400 000 Meusiens et Haut-Marnais. On veut nous « acheter » pour transformer notre terre de vie en poubelle nucléaire. Ce sera une catastrophe pour l'image, l'économie, le tourisme de nos 2 départements, sans oublier le terrible risque sanitaire et environnemental. Le gouvernement accélère les choses. Les députés vont se prononcer. Ce sera Bure, Bure, ou Bure ! Cette précipitation est à la mesure de la contre-offensive des populations meusiennes et haut-marnaises. Face à la toute puissance de l'ANDRA, le combat du « pot de terre » contre le « pot de fer » se transforme en gigantesque mobilisation populaire. Les déchets nucléaires ne sont ni de gauche ni de droite. Lancée par des élus et des associations, 50 000 Meusiens et Haut-Marnais ont déjà signé la pétition exigeant d'être consultés, et cela continue ! Panique chez les « décideurs ». Ils tentent de passer en force. L'histoire n'est pas écrite d'avance. Imposons une histoire différente de celle des « fossoyeurs » de notre terre. Meusiens et Haut-Marnais, de la plus petite à la plus grande commune, faites-vous respecter. Sauvez la terre que nous allons transmettre aux générations futures.

**Claude COLLIN**  
Nature Haute-Marne

Qu'en est-il de la gouvernance ? La synthèse des expérimentations, à partir des résultats (?) fournis par l'ANDRA et le CEA, et publiée dans la dernière Lettre du CLIS, en reflète les lignes générales, souvent contestées par les associations représentées au CLIS, mais peu écoutées. Le CLIS, pour sa part, a mandaté une contre-expertise qui a apporté des éléments de controverse, eux-aussi passés à la trappe. L'ANDRA et d'autres, bras techniques et de communication des gouvernements depuis 1991, suivent la feuille de route imposée.

- D'une part, continuer les expérimentations, mais lesquelles (?), et donner ainsi un laps de temps supplémentaire, nécessaire au refroidissement à 90° des déchets les plus dangereux avant leur enfouissement en 2025.
- D'autre part, dans un délai de 5 ans, l'ANDRA devra « choisir » une zone de 10 à 20 km<sup>2</sup> (probablement à quelques kilomètres au N/NO de Bure). C'est là que seront forés de nouveaux puits ou descenderies (!), ainsi que des galeries qui serviront d'ouvrages d'exploitation en cas de succès...).

L'avis des citoyens(nes) est négligé. Notre participation est ainsi remise en cause. La gouvernance n'est pas pour demain.

**Jean COUDRY**  
CFE-CGC Haute-Marne

Compte-tenu des conditions de sécurité appliquées actuellement en France, la CFE-CGC est favorable à la production d'énergie électronucléaire afin de donner une certaine indépendance énergétique à la France. Elle est consciente que ces centrales qui ont l'avantage de ne pas avoir de rejets à effet de serre, génèrent des déchets qu'il faudra traiter. La loi Bataille de 1991 a prévu 3 axes d'études pour traiter ces déchets dont l'axe 2 (stockage en couche géologique profonde) confié à l'ANDRA dans le laboratoire de Meuse/Haute-Marne. Dès le départ, la CFE-CGC a demandé que l'étude prenne en compte une possibilité de réversibilité. La couche géologique Callovo-Oxfordien du site de Bure semble avoir des caractéristiques correspondant aux conditions de confinement. Cependant, les études sur le site doivent confirmer ces premiers résultats et tenir compte, pour une sécurité maximum, de tous les éléments qui ne sont pas encore définis, avant que nos parlementaires ne prennent une décision concernant l'axe 2.



# LES RÉACTIONS DES MEMBRES DU CLIS AU BILAN DES RECHERCHES MENÉES DEPUIS 15 ANS

**Jean-Marc FLEURY**  
Président de l'AEMHM

L'ANDRA et les différents acteurs de la loi de 91 osent conclure que quinze années de recherche permettent d'affirmer la faisabilité d'un stockage profond des déchets nucléaires à BURE.

Cela pourrait être vrai si :

- la loi était respectée (un seul laboratoire à ce jour),
- les recherches avaient duré quinze ans,
- les conditions qui ont engagé le Conseil Général de la Meuse étaient tenues (plusieurs laboratoires et réversibilité).

La vérité est toute différente, elle est celle que nous présagions il y a quinze ans ! Nous avons toujours pensé que la seule recherche qui est faite à BURE est de savoir s'il existe dans ce pays une population prête à accepter une poubelle nucléaire sur sa « terre de vie ».

C'est pour cette raison que l'ANDRA avance au rythme qui lui est imposé par les gouvernements successifs. Il n'y a pas d'alternance politique sur ce sujet !

C'est pour cette raison que les pouvoirs publics et les élus ont toujours pris le soin de ne pas consulter les populations.

En versant des fonds d'accompagnement, on a tué la recherche, pour arriver à la situation actuelle : le choix entre BURE et BURE. La vraie recherche n'achète pas les consciences. Elle est fondée sur le doute, la qualité et l'indépendance des chercheurs. Au CLIS, les opposants que nous sommes ont obtenu deux expertises.

L'une, celle de l'IEER, demande du temps (plusieurs dizaines d'années) pour arriver à établir la faisabilité de principe du stockage. L'autre du cabinet ERDYN conclut, contrairement aux annonces de l'ANDRA, qu'il n'existe aujourd'hui aucun moyen d'estimer la ressource en géothermie du site.

C'est dans ce rôle que doit poursuivre le CLIS pour vous informer de la réalité des recherches. Les rapports IEER et ERDYN sont volontairement occultés par les pouvoirs publics. Le rapport de l'Office Parlementaire et le projet de loi en cours d'élaboration ont la volonté de réduire l'influence des opposants au sein du CLIS.

Notre indépendance gêne !!!

L'ANDRA a découvert autour de Bure une zone argileuse miraculeusement vierge de toute faille, de tout risque sismique, de toute circulation d'eau, et dont les dimensions sont idéales pour la création d'un centre de stockage de déchets radioactifs. Cette découverte a été confirmée par quelques petites années d'investigations souterraines. Les galeries du laboratoire "de recherche" n'étaient pas encore terminées que déjà, l'ANDRA concluait à une « faisabilité de principe » du stockage souterrain à Bure.

Ce sont ces travaux de confirmation d'une décision déjà prise qui ont été présentés au CLIS dans les années écoulées. Jamais l'ombre d'un doute n'a été émise par un représentant de l'ANDRA venu faire un exposé devant le CLIS. Les seules paroles pouvant à la rigueur être considérées comme des réserves furent « bien sûr les études devront encore le confirmer, mais tout laisse à penser que... ».

Aujourd'hui, le Parlement a entre ses mains des résultats d'étude si lisses qu'on voit mal comment il pourrait inverser le cours inexorable des choses. Tous les rapports « officiels » ont d'ailleurs confirmé les dires de l'ANDRA et loué la qualité des travaux réalisés. Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Pourtant, le seul rapport ayant émis l'idée que des décennies de recherche étaient encore nécessaires pour pouvoir conclure à quoi que ce soit est celui de l'institut américain IEER, (non officiel celui là) qui, à la demande du CLIS, a procédé à l'évaluation du programme de travaux de l'ANDRA.

Hélas, ce rapport n'est, comme par hasard, pas versé au dossier dont disposent nos députés.

C'est désormais certain, l'ANDRA va se voir accorder 10 années d'études supplémentaires. On pourrait donc croire qu'un doute subsiste encore. Mais il n'en est rien. Ces 10 années serviront à caractériser la zone d'emprise du stockage dans un périmètre de 200 km<sup>2</sup> autour de Bure. En bref : trouver le moins mauvais endroit dans cette zone pour commencer les galeries. Rien n'est donc changé au programme de travaux de l'ANDRA qui se déroule conformément à un scénario écrit depuis longtemps, sous le regard complaisant d'un CLIS majoritairement anesthésié par la puissance écrasante d'un discours scientifique catégorique et outrageusement rassurant.



**Claude KAISER**  
Meuse Nature Environnement



**Francis VANSOEN**  
CFC CGC Meuse

Si depuis 1991 à travers les lettres du CLIS, les avancées techniques du laboratoire de Bure ont été très bien détaillées, et cela était dans le rôle du CLIS (Comité Local d'Information et de Suivi), je pense personnellement que le point de vue sociétal n'a pas été envisagé, comme je l'ai déjà noté, cela n'est pas propre aux problèmes des déchets nucléaires, mais est une habitude française sur de nombreux domaines (amiante, vache folle...).

Pour cette troisième lettre, il faudra retenir des thèmes essentiels évidents comme le sociétal, les risques éventuels pour la population, les normes à respecter en matière de radioactivité, les problèmes de réversibilité, le problème de mémoire du ou des sites, la transparence des informations...

Il faudra noter le manque évident de participation du public en particulier à Bar-le-Duc, Nancy, ou malgré 170 000 exemplaires d'invitation pour le débat, et des bus prévus, la participation a été ridicule.

Nous pouvons nous poser la question : les Meusiens et les Haut-Marnais ont-ils une telle connaissance des déchets nucléaires que ce débat n'avait aucun intérêt pour eux ?

Font-ils confiance à la technique et aux différentes politiques menées en matière nucléaire les yeux fermés ?

Cette question des déchets n'a-t-elle aucune importance pour eux ?

Comme toutes choses qui se font, qui ne sont pas bien claires, elles sont toujours mieux ailleurs que dans le secteur où l'on habite.

Vu les rapports, une étude plus approfondie est certainement à prévoir sur une durée de 10 ans ou plus. Etant allé à Marcoule, des études sont faites comme Atalante, qui sont bien pour réduire la durée de la radioactivité. Les ingénieurs travaillent pour aller plus loin.

Je pense que l'argile est plus sûre que le granite vu l'eau qu'il y a dans le laboratoire à Aspö (Suède).

**Daniel COLAS**  
Bettoncourt-le-Haut

La loi de 91 a permis le lancement des recherches sur 3 axes, séparation - transmutation, stockage en couche géologique profonde, conditionnement et entreposage. A mon sens, ces 3 axes sont complémentaires et la nouvelle loi devra permettre de poursuivre ces recherches.

Les départements de Meuse et Haute-Marne accueillent le laboratoire de recherche souterrain. Sa construction est achevée et les éléments recueillis « in situ » semblent favorables à la réalisation d'un éventuel stockage dans la couche de Callovo-Oxfordien étudiée. De nombreuses questions restent posées. Il est donc essentiel que les travaux du laboratoire se poursuivent pour les 10 ans à venir.

Celles et ceux qui pensent qu'un stockage en couche géologique profonde est une « folie » ne mesurent pas qu'un entreposage en surface ou en sub-surface devra être reconstruit tous les 100 ans. Est-ce que les futures sociétés, dans 2, 3 ou 4 siècles, seront en mesure de le faire ? Au risque d'hériter d'une bombe à retardement ? De même, en laissant les colis sur les lieux même de leur production, répartis sur tout le territoire, la toxicité des colis sera présente alors même que les sites de production auront cessé de fonctionner depuis des décennies.

Le stockage en couche géologique profonde n'est certes pas la meilleure solution, je dirais que c'est une des moins mauvaises. A 500 mètres sous terre, le container, la bentonite, la couche hôte sont autant de barrières capables, l'une après l'autre, de retenir les radionucléides durant des milliers d'années, loin des hommes, des évolutions climatologiques, dans une couche qui est restée stable depuis des millions d'années.

Par contre, nous devons rester vigilants afin que ne soit pas stocké n'importe quoi, n'importe comment. Le rôle du CLIS devient un élément fondamental dans cette veille. Il informe et sert « d'aiguillon » pour dénoncer les erreurs ou les manquements constatés. La loi a créé cet outil nommé CLIS, il faut veiller à ce que la prochaine loi le reconduise et lui donne la structure légale et les moyens pour le pérenniser.

De même, pour assurer une veille dans la durée, il faut créer la vie autour des installations. C'est en développant économiquement nos régions par la création d'emplois durables que nous donnons un sens à notre démarche. Avançons étape par étape, validée une à une avec la possibilité d'arrêter en cas de problème.

Durant ces 10 années à venir, la science fera des progrès. Nos chercheurs seront peut-être en mesure de développer des techniques que nous ignorons aujourd'hui. La politique de l'autruche n'a jamais été payante, les déchets existent, nous devons en assurer leur gestion. Sachons saisir cette opportunité pour travailler avec les opérateurs afin de dégager les solutions acceptables pour tous.

**Robert FERNBACH**  
Maire de Houdelaincourt